République Démocratique du Congo PROVINCE DU HAUT-UELE VILLE D'ISIRO





« ETAT - CIVIL »



Re Maire de la Ville

× 1049 /2021

ATTESTATION DE NAISSANCE INTERESSEE

Je soussigné, SENGI APABISE Marcel, Officier de l'Etat-civil et Maire de la ville Adjoint d'Isiro, atteste par la présente que le nommé BAMONGOYO KPIBOLOANO Célestin, fils de BAMONGOYO Célestin et de ABIO Brigitte, Originaire de la Chefferie BAKENGAIE, Territoire de POKO, Province du BAS-UELE, Profession: Etudiant, Nationalité: Congolaise résidant sur l'Avenue 421, Quartier Tely, Commune Kupa, Ville d'Isiro (RDC), est né à Isiro, le septième jour du mois d'Août l'an deux mille quatre.

J'atteste en outre que les déclarations ci-dessus concordent avec les énonciations contenues dans la carte de l'identité de l'intéressée.

PROVINCEDU

Fait à Isiro, le 17 Novembre 2021

L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL

SENGI APABISI Marcel

Maire de la Ville Adjoint

République Démocratique du Congo PROVINCE DU HAUT-UELE VILLE D'ISIRO





BUREAU DE LA MAIRIE

« ETAT - CIVIL »



Xº 1010 /2021

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE VIE ET MŒURS ET DE CIVISME

Je soussigné, SENGI APABISE Marcel, Officier de l'Etat—civil et Maire de la ville d'Isiro, atteste par la présente que le nommé BAMONGOYO KPIBOLOANO Célestin, fils de BAMONGOYO Célestin et de ABIO Brigitte, Originaire de la Chefferie BAKENGAIE, Territoire de POKO, Province du BAS-UELE, Profession : Etudiant, Nationalité : Congolaise résidant sur l'Avenue 421, Quartier Tely, Commune Kupa, Ville d'Isiro (RDC), est né à Isiro, le septième jour du mois d'Août l'an deux mille quatre, est de bonne Conduite, Vie et Mœurs, et que son attitude n'a donné lieu à aucun cas de reproche.

- Condamnation à plus de 5 ans de servitude pénale encourue dans la République Démocratique du Congo pendant les 20 années précédentes.

NEANT

- Condamnation à plus de 3 ans de servitude pénale encourue dans la République Démocratique du Congo pendant les 10 années précédentes.

NEANT

Condamnation à plus de 15 jours de servitude pénale ou une amande supérieure à 100
FC encourue dans la République Démocratique du Congo pendant les 5 années précédentes.

NEANT

- Condamnation à moins de 15 jours de servitude pénale ou une amande inférieure à 100 FC encourue dans la République Démocratique du Congo depuis l'année précédente.

NEANT

Mentions spéciales d'une mesure d'expulsion.

NEANT

- Fait à Isiro, le 17 Novembre 2021

L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL,

SENGI APABISI Marcel

Maire de la Ville Adjoint

Adresse: **Boulevard MOBUTU**, Commune MENDAMBO – Place Patrice Emery LUMUMBA E-mail: mairieisiro@qmail.com Tél: +243 81 23 30 365

République Démocratique du Congo PROVINCE DU HAUT-UELE VILLE D'ISIRO





« ETAT - CIVIL »



Re Maire de la Ville

X° 360 /2021

ATTESTATION DE CELIBAT

Je soussigné, SENGI APABISE Marcel, Officier de l'Etats-civil et Maire de la ville d'Isiro, atteste par la présente que le nommé BAMONGOYO KPIBOLOANO Célestin, fils de BAMONGOYO Célestin et de ABIO Brigitte, Originaire de la Chefferie BAKENGAIE, Territoire de POKO, Province du BAS-UELE, Profession : Etudiant, Nationalité : Congolaise résidant sur l'Avenue 421, Quartier Tely, Commune Kupa, Ville d'Isiro (RDC), est né à Isiro, le septième jour du mois d'Août l'an deux mille quatre, est célibataire.

J'atteste en outre que les déclarations ci-dessus concordent avec les énonciations contenues dans la carte de l'identité de l'intéressée.

Fait à Isiro, le 17 Novembre 2021

OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL,

SENGI APABISI Marcel

Maire de la Ville Adjoint